



ARRETE N° 2024 - 454
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT

Déménagement
Rue Cachin n° 19/21
Emménagement
Rue Barbel n° 7
Lundi 5 Août 2024

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de Madame REDJAI Nadia – 19/21, rue Cachin – 14600 Honfleur, afin, dans le cadre d'un déménagement, rue Cachin n° 19/21, suivi d'un emménagement, rue Barbel n° 7, de pouvoir réglementer la circulation, Lundi 5 Août 2024,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Demandeuse est autorisée, dans le cadre d'un déménagement, Rue CACHIN au n° 19/21, suivi d'un emménagement, rue BARBEL au n° 7, à réglementer la circulation, LUNDI 5 AOÛT 2024,

ARTICLE 2 : La circulation pourra être perturbée mais pas interdite, rue Cachin et rue Barbel, à la date citée dans l'Article 1, afin que la Demandeuse effectue le déménagement suivi de l'emménagement.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit et réservé, sur 2 places, rue Cachin, devant le n° 9 ainsi que , rue Barbel, devant le n° 7, à la date citée dans l'Article 1. Des panneaux seront posés par la Demandeuse afin d'interdire le stationnement.

Si besoin de prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer au 9, route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.

ARTICLE 4 : L'accès aux Services de Police et de Secours devra être maintenu.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Demandeuse chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 25 Juillet 2024
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL



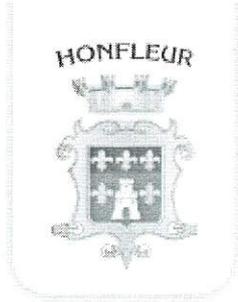


Stéphanie DROUIN <sdrouin@ville-honfleur.fr>

Fwd: Demande autorisation

Autorisations Voirie <autorisations.voirie@ville-honfleur.fr>
À : Stéphanie DROUIN <sdrouin@ville-honfleur.fr>

24 juillet 2024 à 09:35

**Autorisations de Voirie**

Mairie de Honfleur
Place de l'Hôtel de Ville
BP 80049 - 14602 Honfleur Cedex
T. 02 31 81 88 20
autorisations.voirie@ville-honfleur.fr

----- Forwarded message -----

De : **Christiane tequila** <christiane.tequila@gmail.com>
Date: mer. 24 juil. 2024 à 09:28
Subject: Re: Demande autorisation
To: <autorisations.voirie@ville-honfleur.fr>

Ah j'oubliais petit camion. Pour déménager
Mme Redjai

Le mer. 24 juil. 2024, 09:26, Christiane tequila <christiane.tequila@gmail.com> a écrit :

Bonjour Mme, Je déménage le 5 Août 2024.
J'aurais besoin de 2 places de stationnement pour pas gêner la circulation rue cachin.
Je suis au 19/21 rue cachin et je vais au 7 rue barbel .
Pouvez-vous me mettre un panneau déménagement rue cachin et rue barbel.
Pour ne gêner personne au niveau circulation.
Je suis Mme Redjai Nadia
19/21 rue cachin
14600 Honfleur.
Cordialement
Mme Redjai
Dans l'attente de vous lire.